

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

Séance d'installation du conseil communautaire Election du président

16 avril 2026 à 18 heures – salle la Savoyarde à Séez

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 31

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 0

Le 16 avril 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 3 avril, par Monsieur Yannick AMET, Président sortant, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur **Bernard BIOLLEY**, doyen d'âge de l'assemblée, en application de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Nathalie VILLIEN, Jean JOVET, Laëtitia LE GUILLOU, François PERRIER, Marie Françoise BOCH, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Montvalezan : Jacky ARPIN, Magali VINSON

Séez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier, DUCH, Capucine FAVRE, Céline MARRO

Val d'Isère : Xavier MATTIS, Corinne REVERSADE, Patrick MARTIN

Villaroger : Alain EMPRIN

Ouverture de la séance et installation du conseil communautaire

Monsieur Bernard BIOLLEY, doyen d'âge, déclare la séance ouverte à 18 heures.

Le président de séance procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

BOURG-SAINT-MAURICE	1	Cécile UTILLE-GRAND	
	2	Jean-Claude GIRARD	
	3	Nathalie OUVRARD	
	4	Bernard BIOLLEY	
	5	Catherine CROZ	
	6	Camille MAT	
	7	Nathalie VILLIEN	
	8	Jean JOVET	
	9	Laetitia LE GUILLOU	
	10	François PERRIER	
	11	Marie-Françoise BOCH	
	12	Guillaume DESRUES	
	13	Laurence REGNIER	
	14	Laurent CHELLE	
LES CHAPELLES		TITULAIRE	SUPPLÉANT
	1	David ALBRIET	Philippe ROQUES
MONTVALEZAN	1	Jacky ARPIN	
	2	Magali VINSON	
SAINTE-FOY-TARENTOISE	1	Yannick AMET	
	2	Julie MERIE	
SÉEZ	1	Lionel ARPIN	
	2	Christel MAILHE	
	3	Mathieu LECLERCQ	
	4	Joelle CAMPERS	
TIGNES	1	Serge REVIAL	
	2	Capucine FAVRE	
	3	Olivier DUCH	
	4	Céline MARRO	
VAL D'ISÈRE	1	Xavier MATTIS	
	2	Corinne REVERSADE	
	3	Patrick MARTIN	
VILLAROGER		TITULAIRE	SUPPLÉANT
	1	Alain EMPRIN	Bernard Pascal MOUSSELARD

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 31

Nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 0

Quorum requis (majorité des membres en exercice) : 16

Le quorum est atteint. La séance peut valablement se tenir.

Monsieur Bernard BIOLLEY constate que la majorité des membres est présente et déclare officiellement les conseillers communautaires susnommés installés dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance :

Le président de séance invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Est désigné secrétaire de séance : Monsieur David ALBRIET, conseiller communautaire.

4. Rappel des règles applicables à l'élection du président

Le doyen d'âge rappelle les règles applicables à l'élection du président.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendus applicables aux EPCI par renvoi des articles L. 5211-2 et L.5211-10 du même code, le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection du président et des vice-présidents. Il est nécessaire de désigner un **bureau de vote** chargé des opérations électorales, constitué du **président de séance, du secrétaire et de deux assesseurs**.

Monsieur Mathieu LECLERCQ et Madame Capucine FAVRE sont désignés assesseurs.

Sont candidats :

- Monsieur Yannick AMET

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au doyen d'âge, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du premier tour :

Nombre de votants	31
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	31

Majorité absolue requise 16

Résultats :

- *Monsieur Yannick AMET: 28 voix*

Monsieur Yannick AMET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le doyen d'âge le/la proclame élu(e) président(e) de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

6. Installation du président et passation de présidence

Monsieur Yannick AMET nouvellement élu président, est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, à 18h15.

Le nouveau président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.

7. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 16 avril à heures, est signé par :

Bernard BIOLLEY
Président de séance



David ALBRIET
Secrétaire de séance



Y sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs (3 bulletins) ;